

CONVENTION D'INTERVENTION EN ANALYSE DES PRATIQUES 2022 - GDV

Entre les soussignés :

CIAS MACS - Allées des Camélias - 40231 St Vincent de Tyrosse - ci-après dénommé « L'Établissement », représenté par Madame Delphine GALIN, en qualité de Directrice Adjointe du CIAS d'une part

Et :

BABYLONE domicilié(e) de profession 26, Côte MUSKOENEA - ARRAUNTZ- 64480 USTARITZ - (NAF : 85559 B - SIRET : 339 355 299 00043), ci-après dénommée « Le Prestataire », d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

« L'Établissement » confie au « Prestataire », une mission d'animation de sessions d'Analyse des pratiques professionnelles auprès de son (ses) équipe(s) (gestionnaires et/ou travailleurs sociaux) selon l'actualité et la proposition acceptée par celui-ci et jointe en annexe.

Les objectifs généraux de la mission sont :

- ✓ Acquérir et utiliser les méthodes et les techniques appliquées aux différentes situations
- ✓ Optimiser ou améliorer nos pratiques
- ✓ Mettre en évidence les facteurs stimulants ou limitants de nos actions
- ✓ Dire et surmonter ses difficultés professionnelles
- ✓ Donner du sens à ses pratiques

Voir programme annexe

ARTICLE 2 - EXECUTION DE LA MISSION

La prestation est évaluée à la fin de l'année pour une durée de 6 séances de 2h - Sans compte rendu.

La date de début est fixée au 10/02, horaires à déterminer le matin 8h30 - 10h30 ou 10h30 - 12h30

ARTICLE 3 - INTERVENANT

Cette mission sera effectuée par Sophie SCHUMACHER profession Thérapeute systémique et formatrice en communication interpersonnelle - Psycho praticienne de la psychothérapie agréée PSY'G - professionnelle de la Supervision et de l'Analyse des pratiques dans les champs Médico-sociaux et sanitaires.

ARTICLE 4 - DATES, RYTHME ET HORAIRES

Les dates prévisionnelles :

Ma 10/02 - Lu 04/04 - Lu 30/05 - Je 30/06 - Ma 27/09 - Ma 22/11

Les dates et horaires sont modifiables en fonction de la disponibilité des deux parties

ARTICLE 5 - LIEU DE LA MISSION

La mission se déroulera à St Vincent de Tyrosse 40230

ARTICLE 6 - HONORAIRES

En contrepartie de l'exécution de la mission ci-dessus, « L'Établissement » versera au « Prestataire » pour l'intervention de 2h : 250 € HT +TVA : 20% : 50 €

Total séance **300 € TTC**

Le règlement s'effectuera à l'ordre de BABYLONE sur présentation de chaque facture

Honoraires : Cout Global (06 séances) = 1800 € TTC

(frais de déplacement en sus : 48€ par A/R si rencontre à St Vincent de Tyrosse)

Des changements de dates et de lieux éventuels initialement prévus pourront entraîner des variations des frais de dplmt (0,35€/km plus péages.) ou dans le cas de frais partagés en fonction des interventions

Le paiement sera dû à réception des factures, par VIREMENT à l'ordre de B.A.BYLONE.

ARTICLE 7 - ENGAGEMENT

« Le Prestataire » s'engage à mettre tout son savoir-faire pour mener à bien la mission qui lui est confiée. Il sollicitera « L'Établissement » toutes les informations nécessaires à la réalisation de sa mission.

La « L'Établissement » signalera au « Prestataire » tout changement prévu (dates, horaires, lieu,...) et/ou difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la prestation.

ARTICLE 8 - CONFIDENTIALITE

« Le Prestataire » s'engage auprès de « L'Établissement » à considérer comme confidentielles et relevant de la discrétion professionnelle à laquelle il est tenu, les informations de toutes natures relatives aux activités portées à sa connaissance et relative à l'organisation et à son personnel.

Les règles déontologiques propres à la présente intervention seront précisées par « Le Prestataire » aux cadres comme aux participants lors du démarrage de celles-ci.

ARTICLE 9 - CLAUSE DE PROPRIETE

Il est expressément stipulé que « Le Prestataire » ne peut utiliser les résultats de la mission à d'autres fins que celles décidées par « L'Établissement » dans le respect du contrat moral et des règles déontologiques de fonctionnement fixé avec les participants aux sessions.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITE - OBLIGATION DE MOYENS

« Le Prestataire » est responsable de l'achèvement de sa mission, sauf cas de force majeure. Il serait déchargé de toute responsabilité dans le cas où « L'Établissement » et ses subordonnés ne lui fourniraient pas l'ensemble des informations et des conditions nécessaires à l'exécution de sa mission. Le présent contrat ne comporte pas de mandat au profit du « Prestataire » et « L'Établissement » ne saurait être lié vis à vis des tiers par les actes accomplis lors de sa mission par le « Prestataire ». Toute action engageant la responsabilité, « L'Établissement » reste sous la responsabilité de son dirigeant et le « Prestataire » ne pourra être considéré comme gestionnaire de fait.

ARTICLE 11 - RENOUELEMENT - REPORT - SUSPENSION - RESILIATION

RENOUELEMENT

Le présent contrat est signé pour l'année civile 2022 - Il se renouvelle par tacite reconduction.

REPORT DE DATES

Modification de dates : Les dates d'intervention pourront être modifiées sous couvert d'un délai de prévenance de 15 jours et d'un accord entre les parties.

SUSPENSION

Absence de règlement : L'absence de règlement de la prestation à réception de facture est susceptible d'entraîner la suspension des interventions.

RESILIATION

« L'Etablissement » ou « Le Prestataire » pourront mettre fin à la prestation à la fin de chaque trimestre sans autre formalité que de prévenir 1 mois avant l'autre partie. A défaut de résiliation, le contrat continuera jusqu'à la fin de l'année civile.

En cas de force majeure, pour l'une ou l'autre des parties, la résiliation du présent contrat pourra se faire à tout moment en respectant un préavis de 15 jours.

ARTICLE 12 - DROIT APPLICABLE - LITIGE

Le droit applicable au présent contrat est le droit français. Tout différent découlant du présent contrat sera soumis, à défaut d'accord amiable, au Tribunal de BAYONNE

Fait en double exemplaire à USTARITZ le 06/01/2022

Pour « Le Prestataire »

Bon pour acceptation

B.A. BYLONE
Sophie SCHUMACHER
26, côte MUSKOENEA
64480 USTARITZ
Contact 06 86 94 86 14



Pour « L'Etablissement »

Bon pour acceptation

Pour le président,
Par délégation,
Le Vice-Président

Pierre LAFFITTE

INTERVENANTE : Sophie SCHUMACHER - Formatrice

Thérapeute familial

Psychopraticienne en psychothérapie agréée PSY'G

Intervenante en Analyse des pratiques professionnelles.

Formatrice auprès des professionnels des mondes de la petite enfance, du handicap, et de la fin de vie.

- ✓ Maîtrise sanitaire et sociale
- ✓ Licence psycho- niveau maîtrise certification clinique et psychopathologique
- ✓ Thérapie familiale – Toulouse IFT et Ecole Palo Alto – Ecole italienne
- ✓ Thérapeute systémique
- ✓ Autres formations :
 - * Certifications : master /consultant PNL
 - * Thérapeute Rogérienne
 - * Ecologie Humaine
 - * Process-com
 - * Sophrologie Caycedienne

Mme Schumacher dispose de nombreuses références d'intervention à votre disposition sur demande.

ANALYSE DE LA PRATIQUE

OBJECTIFS :

- Acquérir et utiliser les méthodes et les techniques appliquées aux différentes situations
- Optimiser ou améliorer nos pratiques
- Mettre en évidence les facteurs stimulants ou limitants de nos actions

Contenu :

Éléments pour construire une identité professionnelle

Réflexion autour d'un collectif de travail

Mise en commun d'un « modèle » de fonctionnement pour que chacun puisse vivre sa différence tout en restant cohérent avec l'équipe et le projet commun

Dire et surmonter les difficultés professionnelles

Interroger les pratiques afin de les faire évoluer

Proposer des outils d'analyse et de fonctionnement

Prendre du recul dans nos façons de travailler

Émergence de mise en forme créatives

Donner du sens à nos pratiques

Etc.